



**CONCOURS EXTERNE POUR L'ACCES AU CORPS DES SECRETAIRES
ADMINISTRATIFS RELEVANT DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE**

SESSION 2014

Epreuve n°2

Série de six à neuf questions à réponse courte portant, au choix du candidat exprimé lors de l'inscription au concours, sur l'une des options suivantes :

- *gestion des ressources humaines dans les organisations (page 3 à 20)*
- *comptabilité et finance (page 21 à 30)*
- *problèmes économiques et sociaux (page 31 à 57)*
- *enjeux de la France contemporaine et l'Union européenne (page 59 à 74)*

Pour chaque option, le questionnaire à réponse courte comporte des questions communes (I) et des questions propres à l'option choisie (II).

Coefficient 2

Durée de l'épreuve : 3 heures à partir du moment où le sujet est remis au candidat

Consignes :

Le présent document comprend les 4 options. Mais vous devez impérativement composer au titre de l'option que vous avez choisie lors de votre inscription au concours. **Si l'option traitée ne correspond pas à l'option choisie, les réponses ne donneront pas lieu à correction. La note 0 sera alors attribuée.**

Il vous est rappelé que votre identité ne doit figurer que dans la partie supérieure de la bande en-tête de la copie (ou des copies) mise(s) à votre disposition.

Toute mention d'identité portée sur toute autre partie de la copie (2^{ème} partie de la bande en-tête, dans le texte du devoir, en fin de copie...) ou des copies que vous remettrez en fin d'épreuve entraînera l'annulation de votre épreuve.

Concours externe SA Classe normale – Session 2014

Epreuve n° 2 : Série de 6 à 9 questions à réponses courtes

Option : Comptabilité et Finance

I. QUESTIONS COMMUNES (3) :

Question n°1 : Pourquoi faut-il maîtriser la dette publique ?

Document n°1 : communication en Conseil des ministres "Le programme national de réforme, le programme de stabilité et la mise en oeuvre des nouvelles règles de gouvernance des finances publiques",

Portail du gouvernement www.gouvernement.gouv.fr, 17 avril 2014.

Question n°2 : D'après vous, quels sont les grands enjeux de la réforme territoriale ? Y a-t-il lieu de suivre les préconisations de l'OCDE, tendant à la suppression d'un échelon de collectivité ? Justifiez votre réponse.

Document n°2 : "L'OCDE invite la France à supprimer les départements et fusionner les communes"

Question n°3 :

En vous appuyant sur le document et vos connaissances, quels sont les principaux enjeux de la loi d'avenir en matière agro-alimentaire ?

Document n°3 : "La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt"

II. QUESTIONS OPTION COMPTABILITE ET FINANCES (6) :

Situation 1

L'entreprise VERTCLAIR fabrique et commercialise des meubles. L'exercice comptable coïncide avec l'année civile. Dans une conjoncture économique difficile, elle doit être vigilante sur son équilibre économique et sa trésorerie.

En 2012, l'entreprise VERTCLAIR a vendu 1 000 meubles pour un chiffre d'affaires de 100 000 €.

Question 1 :

Quelle est la définition du principe de prudence en comptabilité ?

Question 2 :

Quel est le prix de vente moyen d'un meuble de l'entreprise VERTCLAIR ? A combien s'élèvent les charges variables pour la fabrication et la commercialisation d'un meuble ?

**Document n°1 : compte de résultat simplifié de l'entreprise VERTCLAIR en 2012
(en euros)**

CHARGES		PRODUITS	
Charges fixes	25 000	Chiffre d'affaires (1 000 meubles)	100 000
Charges variables (1 000 meubles)	60 000		
Dotation aux amortissements	10 000		
Frais financiers	1 000		
Résultat courant avant impôt (bénéfice)	4 000	Résultat courant avant impôt (perte)	

Situation 2

Le 26/11/2012, l'entreprise achète une machine-outil d'une valeur de 61000 euros HT, mis en service à cette même date, ce bien devrait être amorti sur 5 ans. Pour mémo, le tableau du coefficient fiscal est le suivant :

- 3 ou 4 ans -> le coefficient est de 1.25.
- 5 ou 6 ans -> le coefficient est de 1.75.
- >6 ans -> le coefficient est de 2.25.

Question 3 :

Le comptable s'interroge sur les avantages et inconvénients entre un amortissement linéaire et un amortissement dégressif .

Présenter le plan d'amortissement de la machine avec les 2 méthodes

Question 4

Pour financer l'acquisition de cette machine-outil, l'entreprise VERTCLAIR négocie avec sa banque un prêt de 20 000 € sur une période de 6 mois. La banque propose un prêt à remboursement *in fine*, entraînant des intérêts s'élevant à 400 € sur 6 mois.

Quel est le taux d'intérêt annuel du prêt proposé par la banque ?

Situation 3

5- L'état des stock au début de l'exercice présente les valeurs suivantes :

Elément en stock	Valeur en coût d'achat	Provision constituée au 31.12.2012
Matières premières	345 600	800
Produits Finis	1 121 500	600

L'inventaire extracomptable au 31.12 dégage les valeurs suivantes :

Elément en stock	Valeur en coût d'achat	Provision constituée au 31.12.2013
Matières premières	368 920	1 200
Produits Finis	1 214 900	630

Question 5

Enregistrez au 31/12/2012, les écritures de régularisation des stocks et des provisions afférents

Question 6

Quel est l'impact d'une provision pour risques et charges sur le compte de résultat ? Sur la trésorerie ?

Situation 4

le 25/07/2013, l'entreprise vend pour 1100 euros HT de marchandises à un client Sté Chauss, payés 15 jours plus tard.

le 30/07/2013, l'entreprise vend pour 9700 euros HT de marchandises à la Sté Monoprix avec une remise de 8% puis de 7%.

Question 7

Enregistrez les écritures dans le journal.

Document n°1 : Document : Communication en Conseil des ministres « Le programme national de réforme, le programme de stabilité et la mise en œuvre des nouvelles règles de gouvernance des finances publiques », portail du Gouvernement www.gouvernement.gouv.fr, 17 avril 2014.

Source : <http://www.gouvernement.fr/gouvernement/le-programme-national-de-reforme-le-programme-de-stabilite-et-la-mise-en-oeuvre-des-nou>

Le ministre de l'économie et des finances et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, ont présenté les principales orientations du programme national de réforme et du programme de stabilité 2013-2017.

Le Gouvernement prévoit une croissance du produit intérieur brut (PIB) de 0,1 % en 2013, puis de 1,2 % en 2014 et de 2 % par an à compter de 2015. Le raffermissement progressif de la croissance en France, permettant un reflux du chômage en fin d'année 2013, sera tiré par l'amélioration de l'environnement international – notamment en Europe grâce aux initiatives en faveur de la croissance et la mise en place de l'union bancaire – et par la montée en puissance des réformes conduites par le Gouvernement.

Le Gouvernement met en effet en œuvre depuis mai 2012 un ensemble de réformes ambitieuses – décrites dans le programme national de réforme – pour renouer avec une croissance plus forte, plus équilibrée et plus solidaire, qui repose sur trois volets.

Premièrement, la lutte contre le chômage, la précarité et les inégalités appelle à la fois des mesures d'urgence de soutien au pouvoir d'achat en direction des personnes les plus démunies et des réformes en profondeur pour réduire la segmentation du marché du travail, renforcer la sécurité des salariés, soutenir l'emploi des jeunes et des seniors, améliorer l'efficacité de la formation professionnelle et promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. La transposition de l'Accord national interprofessionnel constitue une priorité à cet égard.

Deuxièmement, la restauration de la compétitivité perdue au cours des dix dernières années repose à la fois sur une baisse du coût du travail et sur un soutien à l'investissement productif : mise en place du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), amélioration du financement de l'économie, choc de simplification de l'environnement réglementaire, réforme de la fiscalité pour la rééquilibrer en faveur des petites et moyennes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire et soutenir l'innovation, stratégie de filières, etc.

Troisièmement, la stratégie de redressement des comptes publics participe pleinement de cet objectif de redressement. Elle est fondée sur les principes de justice sociale et d'efficacité économique. Cette stratégie permet le financement des priorités du Gouvernement (enseignement, sécurité, justice, emploi) et garantit la préparation de l'avenir, en préservant l'investissement et en réduisant le poids de la dette pour retrouver des marges d'action.

Le programme de stabilité s'inscrit dans la continuité de cette stratégie mise en place depuis juin 2012 et qui a d'ores et déjà porté ses fruits : le déficit structurel de la France a été réduit de 1,2 point de PIB en 2012 alors qu'il s'était dégradé de 1,8 point ces cinq dernières années.

En 2013, l'effort structurel sera de 1,9 point de PIB, comme prévu dans la loi de programmation des finances publiques. Il s'agit d'un effort inédit. Compte tenu de la très nette dégradation des perspectives économiques à court terme, le déficit public nominal s'établira à 3,7 % du PIB en 2013. L'adoption de mesures supplémentaires risquerait de précipiter la France dans la récession dans un contexte où la zone euro se trouve déjà dans cette situation. Le programme de stabilité prévoit donc un report à 2014 du retour sous 3 %.

En 2014, l'effort structurel sera de 1 point de PIB, ce qui permettra de ramener le déficit public à 2,9 %. Cet effort portera à hauteur de 70 % sur les dépenses – en veillant à adopter des choix guidés par la recherche de l'efficacité de la dépense publique. 30 % de l'effort portera sur des recettes supplémentaires, par des mesures permettant notamment de renforcer la lutte contre la fraude fiscale et par une réduction du coût des niches fiscales et sociales, dont certaines constituent des dispositifs dérogatoires inefficaces et injustes.

Au total, sur la durée de la législature, l'effort de redressement portera à hauteur des deux tiers sur une maîtrise de la dépense publique. La progression de la dépense publique sera limitée à 0,5 % par an en volume en moyenne, contre 2,1 % en moyenne annuelle de 2002 à 2012. Tous les acteurs de la dépense publique sont associés à l'effort de redressement.

Le Gouvernement a en effet lancé en 2012 un exercice ambitieux de modernisation de l'action publique dont l'objectif est d'évaluer d'ici 2017 l'intégralité des politiques menées par les administrations publiques, en associant étroitement les usagers, les agents et les acteurs de ces politiques, ce qui concourra à une évolution maîtrisée de la dépense publique.

Dans ce cadre, les dépenses de l'Etat hors dette et pensions baisseront de 1,5 Md€ en 2014, les mesures d'urgence décidées en faveur de l'emploi et de la lutte contre la pauvreté sont financées par des économies équivalentes. Les concours financiers aux collectivités locales seront réduits de 1,5 Md€ en 2014 puis de nouveau en 2015. Les administrations de sécurité sociale participeront à l'effort de maîtrise de la dépense publique. Des efforts ont déjà été programmés dans la LPFP sur l'assurance maladie. Les partenaires sociaux ont conclu un accord sur les régimes complémentaires de retraites qui contribuera au redressement des comptes publics et ils renégocieront la convention de l'assurance chômage fin 2013. Des travaux sont par ailleurs engagés pour assurer l'équilibre à moyen terme des branches vieillesse et famille de la sécurité sociale.

La stratégie de redressement des finances publiques repose sur une gouvernance renouvelée. La loi organique relative à la programmation et à la gouvernance des finances publiques du 17 décembre 2012 crée notamment un organisme indépendant, le Haut Conseil des finances publiques (HCFP), chargé de rendre un avis public sur les prévisions macroéconomiques associées aux projets de textes financiers et sur la cohérence de ces textes au regard de la trajectoire de solde structurel prévue dans la loi de programmation. Conformément à la loi organique, le HCFP a rendu son avis sur les prévisions macroéconomiques du présent programme de stabilité.

Au total, la stratégie proposée sur l'ensemble de la législature permettra de rétablir l'équilibre des comptes publics, en s'appuyant principalement sur des mesures d'économies liées à une réforme en profondeur de l'action publique. Le poids de la dette commencera à baisser dès 2015 et les prélèvements obligatoires diminueront en fin de période. Le sérieux budgétaire de notre pays est nécessaire non seulement pour préparer l'avenir et éviter que la dette ne pèse sur les générations futures, mais aussi pour promouvoir une réorientation de la politique européenne vers plus de croissa

Document n°2 : L'OCDE invite la France à supprimer les départements et fusionner les communes

Dans un rapport, l'Organisation de coopération et de développement économiques s'étonne que l'Etat ne se mobilise pas plus pour faire le ménage dans les collectivités. Le sujet reste tabou face aux élus locaux, arc-boutés.

Marché de l'emploi, allègement du coût du travail, et bientôt les retraites... Comme ses voisins, la France déroule son agenda de réformes.

Il est cependant un domaine où l'Hégaxone ne parvient pas à s'extraire du statu quo, même s'il est source d'éparpillement de la dépense et des compétences publiques : le millefeuille des collectivités locales. Ailleurs en Europe, les pays ont multiplié les réformes, parfois au prix d'une rationalisation drastique (division par 3 du nombre de communes en Grèce, par 2,5 au Danemark...)

A l'heure où le gouvernement s'interroge sur les économies à réaliser en 2014, l'OCDE propose de s'attaquer à cette spécificité territoriale française par une formule polie : il faut « simplifier la structure des administrations infranationales », réclame l'organisation dans un rapport publié le 19 mars.

1800 habitants par commune en France, 5500 dans l'UE

« En moyenne, une commune française compte environ 1 800 habitants contre 5 500 pour l'Union européenne et 55 000 au Danemark. L'intercommunalité, qui aurait dû permettre de rationaliser les dépenses entre communes, est venue dans les faits surtout ajouter un niveau supplémentaire à une organisation territoriale déjà complexe », explique le rapport.

D'ici 2015, l'Etat a prévu de diminuer de 4,5 milliards d'euros les dotations aux collectivités locales. Dénoncé par les maires de France comme « un coup de massue sans précédent », l'OCDE salue au contraire l'action engagée : « La pression actuelle est de nature à encourager la mutualisation des services et de dégager ainsi des économies ». L'organisation va plus loin, en suggérant la fusion des plus petites communes et la suppression pure et simple du département.

« Je ne suis pas le ministre de la décentralisation »

L'opération générerait des « économies d'échelle substantielles », relève l'OCDE, sans toutefois chiffrer les gains potentiels. Sans nier cette analyse, le ministre de l'Economie préfère botter en touche : « Je ne suis pas le ministre de la décentralisation », évacue Pierre Moscovici, rappelant l'effort entrepris pour renforcer les pouvoirs des intercommunalités et des Conseils régionaux. « Pour le reste, nous ferons nos choix. »

Pas plus de hardiesse à l'Elysée. Le projet de loi sur la décentralisation est une « réforme structurelle qui vise à éviter les doublons, les superpositions », a assuré François Hollande lors du Conseil européen du 14 mars. Dans les faits, la décentralisation se fait à la carte, intronisant le principe de « chef de file », qui permet à tous les échelons de prendre sa part du gâteau sans qu'aucun ne disparaisse.

Ce choix permet au département, fragilisé, d'affirmer son rôle dans l'insertion des personnes en difficulté, tout en essayant de récupérer d'autres compétences dans d'autres domaines.

« Le département, échelon de proximité, a été désigné comme chef de file de la compétence touristique », se félicite l'Assemblée des départements de France dans un communiqué du 19 mars. « Cet engagement est la reconnaissance du rôle de pivot de développement homogène, d'aménagement équilibré et de solidarités assuré par les départements. »

Les missions locales pilotées par les Régions ?

Conseils régionaux, généraux, Etat... Tous se marchent sur les pieds quand il s'agit d'accompagner les chômeurs. La future gestion du Fonds social européen en est l'illustration

même, écartelée entre ces trois acteurs qui se font concurrence. Pour remédier au chômage des jeunes, supérieur à 16% en France depuis 30 ans, l'architecture française n'est pas des plus efficaces.

« Depuis 1977, plus de 80 dispositifs de la politique de l'emploi ont été mis en œuvre en direction des jeunes », rappelle l'OCDE, au prix d'un empilement insupportable.

« La Cour des comptes relate l'anecdote d'un délégué du préfet recensant au moins 21 dispositifs de recherche d'emploi dans une commune de la région Rhône-Alpes. Les intervenants, mal coordonnés, agissent en partie sur les mêmes périmètres, déplore le document. Ils sont parfois pilotés à des niveaux territoriaux différents, rencontrent des problèmes d'échange de données » (incompatibilité des systèmes informatiques, protection de données individuelles...)

Pour plus de clarté, les missions locales, indépendantes les unes des autres, devraient être pilotées par la Région, estime l'OCDE, plutôt que par des élus très locaux. Elles intensifieraient leurs relations avec les centres de formation pour l'apprentissage afin d'y envoyer des jeunes, tout en leur apportant une réponse plus pertinente sur les offres disponibles en région.



- ⚡ **DES FILIÈRES PLUS COMPÉTITIVES**
- 🌿 **L'AGRO-ÉCOLOGIE AU CŒUR DE PRATIQUES INNOVANTES**
- 😊 **PRIORITÉ À LA JEUNESSE**
- 💬 **AGRICULTURE ET SOCIÉTÉ : UN DIALOGUE RÉNOVÉ**

L'agriculture française et les secteurs agroalimentaires et forestiers doivent relever le défi de la compétitivité pour conserver une place de premier plan au niveau international et contribuer au développement productif de la France. Ils doivent continuer à assurer une production alimentaire de haut niveau qualitatif et en quantité suffisante face à l'augmentation de la population mondiale. Cette recherche de compétitivité ne peut faire fi du défi de la transition écologique ; le projet agro-écologique pour la France a pour objectif de placer la double performance économique et environnementale au cœur de pratiques agricoles innovantes.

Il s'agit de tracer un avenir à notre agriculture et à la jeunesse en mobilisant l'ensemble des acteurs concernés par l'agriculture, l'alimentation et la forêt. Ces ambitions sont traduites dans les principales dispositions du projet de loi.

Les mesures clés

CRÉATION DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL

Le regroupement d'agriculteurs désirant s'engager dans l'agro-écologie donnera la force de l'approche collective à leurs projets territoriaux de développement économique et environnemental. Ils bénéficieront d'une majoration des aides publiques pour effectuer une transition vers des systèmes de production innovants et plus compétitifs.



CRÉATION DU MÉDIATEUR DES RELATIONS COMMERCIALES AGRICOLES

Le rôle du médiateur sera inscrit dans la loi, avec une extension de sa compétence à l'ensemble de la chaîne agroalimentaire, et une capacité à intervenir sur des questions structurelles au-delà des litiges bilatéraux. Son rôle sera primordial pour favoriser une meilleure application des contrats et pour construire des relations commerciales plus équilibrées du producteur au distributeur.



MISE EN PLACE DE NOUVEAUX FINANCEMENTS POUR LA FORÊT ET LA FILIÈRE BOIS

Pour la première fois depuis la suppression du fonds forestier national en 2000 un fonds stratégique spécifique pour la forêt et le bois sera créé pour mobiliser davantage et mieux valoriser la ressource en bois.



MISE EN PLACE D'UNE TRANSPARENCE DES RÉSULTATS DES CONTRÔLES SANITAIRES ET VÉTÉRINAIRES

Les consommateurs auront désormais accès aux résultats des contrôles sanitaires effectués dans les cantines, restaurants, ateliers de transformation de produits alimentaires.



POURSUITE DE LA LUTTE CONTRE L'ANTIBIORÉSISTANCE

Les pratiques commerciales liées à la délivrance des médicaments vétérinaires et la prescription d'antibiotiques seront mieux encadrées et les bonnes pratiques de prescription encouragées pour garantir une meilleure utilisation des antibiotiques de dernier recours, également utilisés en santé humaine.



SUIVI EN PERMANENCE DE L'IMPACT DE L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ HUMAINE

Parce que les produits phytosanitaires sont des substances actives qui peuvent avoir des conséquences sur la santé des agriculteurs, des consommateurs et sur l'environnement, le suivi de leur impact se fera désormais pendant toute la durée de leur utilisation et plus seulement au moment de leur autorisation de mise sur le marché.



ADAPTATION DU CONTRAT DE GÉNÉRATION À L'AGRICULTURE

Le contrat de génération sera adapté pour favoriser le renouvellement des générations en agriculture. Un jeune souhaitant s'installer hors cadre familial, qu'il soit salarié de l'exploitation ou non, et ce jusqu'à 30 ans, pourra bénéficier d'une aide spécifique.



Les mesures clés

CRÉATION DE L'INSTITUT AGRONOMIQUE ET VÉTÉRIINAIRE DE FRANCE

Avec cet institut de référence, les coopérations entre l'enseignement technique, supérieur et la recherche seront renforcées. Priorité sera donnée à la formation des professionnels de l'agriculture et de la forêt, à la formation des enseignants et au rayonnement international de la recherche et de l'enseignement agronomique et vétérinaire français.



LIMITATION DE L'AGRANDISSEMENT EXCESSIF DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

La délivrance des autorisations d'exploiter privilégiera l'installation, la diversité des systèmes de production et l'emploi en limitant les agrandissements excessifs d'exploitations. Plusieurs renforcements du contrôle empêcheront les stratégies de contournement actuellement observées.



MEILLEURE PROTECTION DES ESPACES AGRICOLES OU À VOCATION AGRICOLE, NATURELS OU FORESTIERS

La consommation des terres agricoles se traduit aujourd'hui par la disparition d'un département français tous les 7 ans. La lutte contre l'artificialisation des terres sera renforcée en donnant plus de force aux de la "Commissions départementales de la préservation des espaces naturels agricoles et forestiers" dont les avis pourront être contraignants. Des objectifs de consommation économe de ces espaces figureront désormais dans les documents d'urbanisme.



RENFORCEMENT DE LA PROMOTION SOCIALE DANS L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Au niveau de l'enseignement secondaire, l'acquisition progressive des diplômes sera rendue possible par un dispositif de validation des compétences et des connaissances acquises en cours de diplôme. Au niveau de l'enseignement supérieur, une voie d'accès spécifique aux écoles d'agronomie sera instaurée pour les bacheliers professionnels de l'enseignement technique.



RENFORCEMENT DE LA COMPÉTITIVITÉ ÉCONOMIQUE DES FILIÈRES

Des programmes stratégiques nationaux seront établis au sein de chaque filière agricole et agroalimentaire afin d'assurer leur développement et leur compétitivité. Ces programmes élaborés avec l'appui de FranceAgrimer fixeront les objectifs partagés entre les filières et les pouvoirs publics.



